

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 4 octobre 2010

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 24 septembre 2010 s'est réuni le 4 octobre 2010 à 18h00 dans la Mairie de Nérís-les-Bains, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
<b>LA CELLE</b>	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Valérie DAFFY, excusée Michèle DUFFAULT, excusé remplacée par Jean-Pierre MICHARD
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER, excusé
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par J.P. PICANDET Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Michel PETIT
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Philippe COLLINET est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.  
Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2010.

1) ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION AU SIEGA DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la mise à disposition du SIEGA des équipements d'éclairage public de la Communauté de Communes de Commentry / Nérises-Bains situés sur les zones d'activités communautaire, au titre de la compétence transférée « maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public sur les domaines public et privé de la Communauté de Communes », et d'autoriser Monsieur le Président à signer avec le SIEGA la convention de mise à disposition concernée.  
Gilles Martin précise que le Siega est devenu SDE03.

2) ADMINISTRATION GENERALE - STATUTS DU SIEGA 2010 DEVENANT SDE 03 - ADHESION DE NOUVEAUX ADHERENTS : COMMUNAUTES DE COMMUNES ET VILLES DU DEPARTEMENT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre connaissance des modifications statutaires de SDE 03, adoptés par son comité syndical le 11 mars 2010, de se prononcer sur cette évolution statutaire, d'approuver l'adhésion nouvelle des Villes de Cusset, Montluçon, Moulins et Vichy, des communautés de communes de la Région d'Huriel, de la Région de Montmarault, de Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise, de Varennes-Forterre.

3) ADMINISTRATION GENERALE - GESTION FINANCIERE - ADMISSION EN NON VALEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur d'une créance pour un montant de 204,68 euros et d'inscrire la dépense au compte 654.

4) FONDS DE CONCOURS POUR CONTRIBUER A L'ENTRETIEN, LA RESTAURATION, LA SECURISATION ET LA MISE EN VALEUR DU PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE - MODIFICATION DES MODALITES D'APPLICATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer le fonds de concours pour contribuer à « l'entretien, la restauration, la sécurisation et la mise en valeur du petit patrimoine rural non protégé » seulement aux communes membres de la Communauté de Communes.

5) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE - SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter le dispositif d'attribution de subventions de la Communauté de Communes de Commentry/Nérises-les-Bains dans le cadre des travaux d'amélioration de l'habitat ainsi que les taux de subventions, d'autoriser Monsieur le Président à signer les décisions d'attribution des subventions, les crédits nécessaires figurent à l'imputation 6574 du Budget Primitif.

6) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AVENANT AU CONTRAT « AUVERGNE + » 2EME GENERATION :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité des suffrages exprimés (abstentions :4) d'approuver les nouvelles fiches-actions ainsi que le plan de financement, d'approuver la modification par avenant du Contrat Auvergne + 2ème génération, et d'autoriser le Président à solliciter l'accord du Conseil Régional d'Auvergne sur le projet d'avenant et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Jean-Claude De Pin déclare que les élus nérisiens s'abstiennent car ils considèrent que le projet n'est pas d'intérêt communautaire.

7) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CREATION D'UN FOND DE CONCOURS POUR LA REALISATION DE PROJETS COMMUNAUX RETENUS DANS LE CONTRAT AUVERGNE + :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à verser aux communes, dans la limite des inscriptions budgétaires, un fonds de concours, pour répondre aux exigences de la Région Auvergne dans le cadre du Contrat Auvergne +.

8) VIE SOCIALE - GESTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FORFAITAIRE A LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de renouveler la convention conclue entre l'Etat et la Communauté de Communes de Commentry / Néris-les-Bains, et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Alain Chanier, Président de la commission « Vie sociale » fait un point sur l'aire d'accueil des gens du voyage, notamment sur les difficultés à faire quitter les résidents au moment de la fermeture annuelle de l'aire. Il précise qu'un compromis a été trouvé : les laisser occuper le terrain vague qui jouxte l'aire, les occupants ont réglé d'avance les emplacements. Il précise également que l'entretien a été réalisé et que les impayés ont été épurés au 3 août 2010.

Il ajoute que les travaux d'aménagement du terrain attendant à l'aire d'accueil ne seront probablement pas réalisés.

Annie Laville suggère d'acquérir des poubelles jaunes afin de sensibiliser les gens du voyage au tri sélectif.

9) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le prix du repas facturé aux bénéficiaires du service à 6,90 € TTC à compter du 1er novembre 2010.

10) ENFANCE-JEUNESSE - CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - CONVENTIONS D'INTERVENTIONS D'EVEIL MUSICAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec l'Ecole Municipale de Musique de Commentry.

11) ENFANCE-JEUNESSE - CENTRE MULTI ACCUEIL - CONVENTION RELATIVE A UNE JOURNEE DE FORMATION CONTINUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE « L'ACCUEIL DES ENFANTS AU MULTI ACCUEIL » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture qui propose une journée de formation et d'étude destinée aux Auxiliaires

Lionel Brocard, Président de la commission « Enfance – Jeunesse », fait part à l'assemblée de la réussite des travaux d'insonorisation de la structure multi-accueil « 3 pommes » et annonce l'organisation d'une journée portes-ouvertes aux 3 pommes.

12) ADMINISTRATION GENERALE - ACCUEIL DE LOISIRS - CONTRAT DE VERIFICATION DE DETECTION INCENDIE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de vérification des systèmes de détection incendie de l'accueil de loisirs « les Galibots » avec la société FIRE & CO – 3 chemin du Coursier à QUINSSAINES pour un montant de 497,00 € HT pour une année.

13) ADMINISTRATION GENERALE - GESTION FINANCIERE - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe « aménagement des zones industrielles ».

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président annonce une réunion sur la réflexion pour la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S). Elle aura lieu le lundi 15 novembre 2010 à 18h00. Les invités seront l'ensemble des délégués communautaires, les membres du CLIC, les directeurs des centres communaux d'action sociale, les DGS des communes. L'objet de cette réunion sera de faire un compte-rendu des états des lieux réalisés et de créer un groupe de pilotage. Il ajoute que la commission « Vie sociale » devra se réunir avant cette réunion.

Marie-Alice Barraux souhaite que la commission travaille d'abord sur une action et avance sur d'autres actions progressivement. Elle souhaite que l'aide ménagère soit structurée sur toute la communauté. Elle précise qu'il ne faut pas tout transférer d'un coup.

Il est précisé que le service « aides ménagères » rentre dans le domaine concurrentiel et qu'il existe des associations qui propose également ce service.

Monsieur le Président précise que :

- les travaux de création d'un bassin de rétention sont en cours,
- la société AMS a commencé son activité à l'Hôtel d'entreprises,
- le diagnostic archéologique prévu à la ZAC de la Brande a été réalisé : rien de particulier n'a été découvert,
- concernant le parc photovoltaïque de Magnier : le dossier loi sur l'Eau va être déposé,

Claude Riboulet précise il n'y a pas de réponse suite à l'appel à projet du ministère. Vu les annonces de baisse de tarifs, les porteurs de projets se bousculent. La problématique est la suivante : c'est une

orientation européenne qui a demandé à tous les Etats de fournir 20% d'énergie renouvelable. La France a lancé son programme de rachat. Avec du recul, l'Etat a constaté que cela n'allait pas développer l'économie : plus d'importations que d'exportations, le but des investisseurs était la défiscalisation, ce qui représente une moindre recette fiscale pour l'Etat qui a donc décidé de la baisse du tarif de rachat.

Monsieur le Président annonce que le projet d'implantation d'un Carrefour à l'entrée nord de Commeny est bloqué à cause du coût des remblais, sinon toutes les autorisations administratives ont été obtenues.

Claude Riboulet précise que c'est la Communauté de Communes qui leur rend un service en leur trouvant un terrain. Il récapitule l'origine du projet : le Carrefour Market du Champ de Foire n'est plus viable. Les représentants de Carrefour voulaient être présents en façade au carrefour de Malicorne. Il leur a été demandé de laisser une enseigne au Champ de Foire. Il ajoute qu'il y avait une demande au niveau des quartiers Champfromenteau / La Chevantière, mais qu'ils voulaient coûte que coûte une façade visible à l'entrée nord de Commeny. Il précise que la Communauté de Communes ne peut pas donner le terrain car des travaux à ce niveau là ont été engagés.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de diverses invitations qu'il a reçues.

André Savy fait part d'un problème de fissure sur le bâtiment du centre multi-accueil « 3 pommes ». Un expert est intervenu et deux fouilles seront réalisées d'ici le mois de décembre. Il ajoute que cette dégradation est à prendre au sérieux.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.